



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 23 juin 2016

Le président, M. Daniel Calabrese, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, de la presse, du public.

Il remercie l'huissier et l'huissier suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 59 Conseillers et Conseillères.

12 personnes sont excusées (MM. Nicolas Aubry, José Da Silva, Charanjit Dhanjal, Cyril Gallay, Lee Kaufmann, David Marandola, Larry Sarrasin, Rupert Schildböck, Marc-Antoine Senn, Marek Swierkosz, Patrick Uebelhart, Christian Vernex).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président implore la bénédiction divine sur l'Assemblée.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

- M. Moulin: déplore que les Conseillers recevant les documents par voie électronique n'ont reçu que tardivement le rapport sur les comptes 2015, difficile d'en prendre connaissance en si peu de temps.
- Le président précise que le document manquant a été renvoyé aux personnes concernées le 21 juin, par mail. Le Bureau prend note et va sensibiliser les personnes de la commune envoyant les documents par voie électronique.

Le Bureau a reçu 1 interpellation.

Interpellation de M. Rasul Mawjee «L'eau: est-ce que les besoins physiologiques et sanitaires sont garantis?».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

Avec les arrivées de Mme Natacha Bello et de M. Daniel Richard, le nombre de Conseillers présents passe à 61.

Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour.

- M. Nicolet: relève qu'au point 6, il s'agit du rapport de la *gestion* sur l'exercice 2015 et non pas du rapport de la Commission de gestion comme indiqué.
- Le président confirme que ce point sera corrigé sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 avril 2016.
3. Communication du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision en un seul débat

5. Comptes de l'exercice 2015.
6. Rapport de gestion sur l'exercice 2015.

Préavis avec décision

7. Préavis municipal N° 99 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du Centre sportif "En Bord", la création d'un terrain de football synthétique et de deux vestiaires.
8. Préavis municipal N° 100 concernant l'équipement du Collège de Grand-Champ en écrans interactifs.
9. Préavis municipal N° 101 relatif à l'adoption de la Convention d'entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille.
10. Préavis municipal N° 102 relatif au nouveau Règlement communal sur la distribution de l'eau.
11. Préavis municipal N° 103 relatif à la création d'une Société anonyme destinée à la construction et l'exploitation d'un chauffage urbain.

Autres objets

12. Réponse à l'interpellation de M. Guillaume Labouchère «Sécurité informatique et protection des données personnelles».

Divers

13. Interpellation de M. Rasul Mawjee «L'eau: est-ce que les besoins physiologiques et sanitaires sont garantis?».
 14. Divers + propositions individuelles.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 avril 2016.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du 28 avril 2016.

3. Communications du Bureau

- Le 2 mai, le Bureau s'est réuni avec la Municipalité pour la préparation du Conseil de ce soir.
- Le 4 mai, le président s'est rendu au dîner de soutien du FC Gland.
- Le 18 mai, les présidents de groupes se sont réunis afin de déterminer les tournus du Bureau ainsi que la taille des différentes Commissions.
- Le 21 mai a eu lieu la sortie de fin de législature au Zoo de la Garenne. Merci à l'Administration communale pour l'organisation.

- Le 5 juin, le Bureau élargi et quelques volontaires ont participé au dépouillement des votations fédérales. La participation a été de 46%. Les résultats sont les suivants:

Objet 1, Service public: 772 oui, 2105 non.

Objet 2, Revenu de base: 665 oui, 2296 non.

Objet 3, Financement des transports: 734 oui, 2181 non.

Objet 4, Procréation médicalement assistée: 2457 oui, 439 non.

Objet 5, Loi sur l'asile: 2140 oui, 768 non.

- Le 14 juin a eu lieu la mise en place des Autorités par M. Le Préfet ainsi que les élections aux diverses Commissions sous la présidence de M. Christian Gander qui officiera à ce titre lors de la première année de la prochaine législature.
- Le président encourage les "anciens" qui se sont inscrits dans les Commissions permanentes pour la prochaine législature (gestion, plan des zones et finances) à prendre les devants et de convoquer leur Commission afin d'en élire leur premier membre. Une fois fait, merci de transmettre cette information au nouveau Bureau.
- La séance de passation des pouvoirs aura lieu le lundi 4 juillet. Les personnes concernées recevront un courrier.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Conseil intercommunal:** les décisions suivantes ont été prises le 16 juin, à savoir: une demande de crédit de Fr. 50'000.- pour étudier l'opportunité de renforcer l'offre des transports publics nocturnes dans le District de Nyon; une contribution de Fr. 66'000.- sur le Fonds régional des transports publics (TP) pour l'expérimentation de la nouvelle ligne des TPG ''U'' dans la région de Terre-Sainte, l'amélioration de l'offre de la ligne touristique CarPostal 10.723 et la participation aux frais de communication; une participation de Fr. 90'000.- du Fonds régional TP affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus Saint-George, Côte Malherbe, et la participation aux frais de communication.

Les comptes 2015 ont été adoptés.

Adoptées: la demande de crédit de Fr. 250'000.- pour un poste de coordinateur tourisme de nature dans le cadre d'un programme de développement quinquennal; la révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon de compétences du Conseil intercommunal; les indemnités du président, du secrétaire du Conseil intercommunal, des membres des Commissions de gestion, des finances et ad'hoc ainsi que des membres du Comité de direction et des Commissions consultatives, il n'y avait eu aucune adaptation depuis la création du Conseil régional; la détermination du nombre de membres du Comité de direction pour la législature 2016-2021, actuellement les statuts donnent une liberté de choix entre 7 et 11 membres et la décision a été de fixer à 9 membres.

Le Conseil communal de Commugny a décidé le 22 juin de sortir du Conseil régional. C'est avec regret que nous apprenons cette nouvelle, même si celle-ci était prévisible puisque Commugny est la seule commune à avoir refusé le préavis sur les nouveaux statuts du Conseil régional. Malgré ce départ, force est de constater que le Conseil régional a vécu une législature riche en débats et en positionnement. Si le refus du PIR a déstabilisé le bateau en décembre 2013, celui-ci a rapidement repris sa vitesse de croisière. Un débat nourri s'est instauré, une Commission a été nommée afin de reprendre le travail sur les investissements ainsi que sur l'organisation de l'Institution Conseil régional. Certains projets marquants tels que celui des bus régionaux ainsi que le redéploiement du jardin zoologique de la Garenne à Le Vaud ont été réalisés. La prochaine législature aura un défi de taille: mettre en œuvre le DISREN après sa validation par 37 communes du district.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

N'a pas de communication.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts.

- **Finances:** renouvelé l'emprunt de 5 mio qui avait pour échéance le 24 novembre pour une durée de 12 ans, au taux de 0,42%. Effectué un nouvel emprunt de 2,5 mio à 3 mois avec un taux négatif de 0,14% afin de couvrir le manque de trésorerie par rapport aux paiements de divers préavis. Actuellement, nous arrivons avec 20% de notre endettement à court terme, soit 13 mio et nous restons attentifs afin d'étudier un passage à long terme en regard de l'évolution du marché de l'argent.
- **Santé:** l'enquête concernant le nouvel EMS "Le Chêne" est terminée. 4 oppositions ont été signalées et sont en cours de traitement.
- **Sports:** l'édition de la Suisse bouge, duel intercommunal entre Bulle, Val-de-Travers et Gland a eu lieu le 25 mai entre 14h et 20h. 500 heures de sport ont été effectuées et l'on se trouve dans la même ligne que l'année dernière. Bravo aux participants et félicitations aux organisateurs.
- **Domaines:** après vérifications et contrôles effectués par le Canton, la vente finale de la parcelle à Swissquote aura lieu le 14 juillet, avec d'une part, la Commune qui va signer pour sa parcelle et d'autre part, la SEIC pour la sienne.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

Est excusé.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Intégration:** cette année encore, le projet "Les mots Picolos" pour enfants allophones a été très bien accueilli. 24 enfants venant en majorité du Portugal, du Kosovo, de Grande Bretagne, d'Espagne, de Russie, de Hongrie et de Pologne ont été encadrés durant 10 semaines à raison d'une fois par semaine par 3 enseignants et 2 traducteurs pour les parents. Le but de ce projet est de sociabiliser les enfants et surtout de leur donner les premières bases de français pour débiter l'année scolaire. En même temps, dans une salle séparée, les parents sont accompagnés par une personne de la Commission d'intégration qui aborde avec eux divers sujets intéressants, comme la participation aux cours de français Caritas et surtout tout ce qui concerne la vie de la commune. Cette année encore le Bureau cantonal de l'intégration a soutenu le projet et c'est une subvention de Fr. 4000.- qui a été versée.

- **Culture:** le 21 juin, la *money-press Vincentime* de M. Vincent Kohler a été réinstallée à la Place de la gare avec une nouvelle série de pièces à graver permettant ainsi de continuer votre collection. Les artistes choisis sont: MM. Blair Thurman de New-York et Stefan Burger, Gilles Rotzetter, Guillaume Dénervaud, tous trois suisses.

Open air: aura lieu du 12 au 18 juillet dans la cour de Grand-Champ et cette année, il sera le seul sur la Côte. Les projections débiteront à 21h30 et les films présentés seront pour la plupart projetés dès les premiers jours de leur sortie. La programmation est variée: le 12 juillet: *Demain*; le 13 juillet: *Le monde de Dory*, le 14 juillet: *Retour chez ma mère*; le 15 juillet: *Tarzan*; le 16 juillet: *L'âge de glace: les lois de l'univers*. Une toute nouvelle animation prendra place dès l'après-midi, il s'agit du «Carabouquin», un camping-car réaménagé en bibliobus, guinguette, petite scène et atelier d'initiation artistique multidisciplinaire. Il sera possible de se restaurer dès 19h, grâce à divers stands tenus par les Sociétés locales et des producteurs glandois, ainsi que des *Food trucks* tout en écoutant chaque soir un nouveau groupe musical. Les billets sont d'ores et déjà en vente sur le site de la commune ou au Greffe municipal.

Concert à la plage: le 20 août à 18h30, aura lieu le concert en plein air délocalisé des Variations musicales de Tannay à la plage de Gland: en cas de mauvais temps, il sera reporté au 27 août. Sont à écouter: les 2 sœurs Dördüncü, pianistes virtuoses qui joueront des pièces de Brahms, Ravel et Rachmaninov. Les billets sont en vente sur Ticket Corner, le site des VMT et au Greffe municipal.

Fête multiculturelle: aura lieu le 11 septembre, dès 11h, à la Salle communale et le programme sera riche en découvertes musicales et culinaires. Plusieurs groupes de danseurs et musiciens suisses et étrangers se produiront. Le 14 septembre, une soirée thématique en lien avec la fête sera offerte à la population au Théâtre de Grand-Champ. Le film «*Nous trois ou rien*» réalisé par Keyron en 2015 sera projeté; il relate le destin hors du commun d'une famille quittant un petit village du sud de l'Iran suite à la révolution pour se retrouver à Paris et évoque avec bonheur l'amour familial, le don de soi et l'idéal d'un vivre ensemble. La projection sera précédée d'une agape dès 18h30. Le lendemain, ce sont des classes de l'Etablissement secondaire qui auront la possibilité de voir le film. Merci au personnel communal, aux associations et sociétés locales ainsi qu'aux groupes musicaux qui ont participé à la fête de la musique du 18 juin.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Etablissement secondaire**: à la rentrée 2016, l'Etablissement secondaire accueillera 2 classes de raccordement à Gland. Des enfants de Gland, Begnins, Rolle et Aubonne pourront ainsi bénéficier d'une année de raccordement 1 qui dépend de la LEO. Le but est de permettre aux élèves n'ayant pas atteints les points à la fin de la 11^e année, de faire une année supplémentaire et d'obtenir un certificat "Voie générale niveau 2" en français, allemand et mathématiques et pouvoir ensuite aller au Gymnase ou faire un raccordement 2 et ainsi obtenir un certificat "Voie Pré-gymnasiale". Pour ce projet, les Directions primaires et secondaires vont travailler de concert afin que cette collaboration se déroule au mieux. Ces effectifs supplémentaires peuvent être absorbés avec les locaux à disposition. Les élèves de raccordement sont soumis aux mêmes règles scolaires que les autres élèves.

Les promotions secondaires auront lieu le 29 juin à 18h00 à la salle omnisports de Grand-Champ, ce sont environ 150 élèves qui arrivent ainsi à la fin de leur parcours scolaire.

- **Accueil de l'Enfance et situation du Parascolaire**: aucun enfant n'est à l'heure actuelle en liste d'attente, pour chaque demande il y a eu une solution de garde trouvée.

Accueil collectif, l'Entr'Act à Mauverney, gérée par la Fondation La Ruche: en moyenne, 75 enfants sont accueillis, sauf le mercredi où la fréquentation baisse en raison du jour de congé.

Pause Déj à Mauverney: une moyenne de 40 enfants par jour y prennent le repas de midi. Les effectifs sont stables.

Perrerets: au vu de l'augmentation des effectifs et du nombre de classes à disposition, les chiffres augmentent, conformément à nos attentes. Dans le bâtiment Uni'Vert, toujours géré par la Fondation La Ruche, c'est une centaine d'enfants qui sont accueillis et 50 le mercredi. La Pause Déj voit également ses inscriptions augmenter, avec 50 enfants par jour. Parallèlement, 91 écoliers sont accueillis en accueil familial de jour et les inscriptions sont en cours jusqu'à la rentrée scolaire.

La situation est sous contrôle; des discussions régulières sont menées entre le Service de la Jeunesse, la Fondation La Ruche et le RAT pour anticiper les rentrées futures. Merci à l'ensemble des acteurs travaillant pour l'accueil de l'enfance à Gland pour leur énorme travail et leur engagement.

- **Etablissement primaire**: le 17 juin, c'est un cortège d'un genre particulier qui a paradé au Collège des Tuillières; une étape de Word Advanced Vehicle Expedition (Wave) y a fait halte. Ce rallye composé de voitures électriques, a sillonné l'Allemagne, la France et la Suisse. 20 équipages ont ainsi présenté leur voiture à 5 classes des Tuillières. En parallèle, un travail de réflexion a été mené en classe concernant la mobilité dans la Société, d'une manière générale. Un grand panneau a été conçu par chaque classe sur lequel les élèves ont inscrit leurs engagements par rapport à leurs réflexions sur la baisse de consommation et sur l'économie d'énergie. Ces panneaux ont ensuite été acheminés devant le siège de l'ONU à Genève, pour présenter une énorme fresque et sensibiliser ainsi les Politiques et la population à cette thématique. Merci aux classes des Tuillières qui ont accepté de participer à cette journée organisée par la déléguée à l'énergie, Mme de Savignac, ainsi qu'au personnel du SPOP pour leur travail de signalisation.

- **Fête du Chêne**: se déroulera le 30 juin, départ du cortège à 19h00. Venez encourager et admirer les quelque 1000 enfants qui défilent avec leurs classes. Stands et convivialité attendront le public, les enfants et les enseignants aux Perrerets. Merci aux bénévoles du comité pour leur passion et disponibilité.

- **Inauguration la Pépinière:** aura lieu le 25 juin à 11h00. Chacun a reçu une invitation pour la partie officielle et Mmes Girod et Monney se réjouissent de vous accueillir et de vous présenter le travail réalisé par les occupants de ce bâtiment, lieu magique et unique de par sa conception. L'après-midi, l'ensemble des acteurs "Culturels et Jeunesse" feront une porte ouverte pour présenter leurs activités.
- **Association CommuNyon – NRTV:** le 1^{er} juin a eu lieu à Nyon l'assemblée générale. Elle s'est prononcée sur une modification des statuts et a introduit un article qui confère à la commune de Gland un siège de droit désigné par la Municipalité au comité de Communyon. La représentante est Mme Christine Girod. Ceci fait suite au préavis N° 92 accepté par le Conseil le 4 février 2016.

M. Michael Rohrer, municipal (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Sécurité:** maintenant, le Canton fait parvenir à la Municipalité les décomptes des contrôles radar effectués sur le territoire de la commune, ceci depuis qu'elle les communique aussi lorsqu'elle le fait avec l'appareil "visi speed". 7 avril, av. du Mt-Blanc: 1048 véhicules contrôlés, 7 dénoncés; 27 avril, rue de la Gare: 89 véhicules contrôlés, 2 dénoncés. Le taux d'infraction s'élève ainsi à 1,7% alors que la moyenne cantonale sur la même période s'élève à 4,85%.

PREAVIS AVEC DECISION EN UN SEUL DEBAT

5. Comptes de l'exercice 2015.

- Mme Cl. Bovet, rapporteur de la Commission des finances lit les conclusions recommandant d'accepter les comptes 2015 tels que présentés.
- La discussion est ouverte.
- **M. Grandjean:** page 3, 3^e paragraphe du rapport de la Commission des finances, il est dit «... la progression des recettes des personnes privées est en diminution de 11% par rapport au budget...». Cette situation est-elle particulière à notre commune ou aussi valable pour d'autres?
- **M. Collaud:** il ne faut pas oublier que cette comparaison avec le budget avait été faite avec la hausse des impôts de 4 points. Ces 4 points par rapport au 62 que nous avons, ça fait grosso modo pour Gland quand même une baisse de 3 à 4% au niveau des recettes des personnes physiques. Autre élément celui de la taxation qui avance de plus en plus par rapport aux années précédentes ce qui fait que l'on a de moins en moins de bonnes surprises d'avoir des dossiers (2012, 2013, 2014) qui sont en retard et qui nous rapportent des montants supplémentaires. Par rapport aux autres communes, on voit que c'est très disparate, il y a des communes où il y a quand même des hausses au niveau des recettes pour les personnes privées et passablement d'autres qui ont tendance à une légère baisse.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte les comptes 2015.

6. Rapport de gestion sur l'exercice 2015.

- M. Lock en remplacement de M. Marandola, lit les conclusions du rapport et prie les Conseillers de ne pas tenir compte de la motion proposée au 2^e paragraphe, il n'y en aura pas.
- La discussion est ouverte.
- **M. Cosandier:** comme déjà mentionné l'année dernière, il est un peu désolé en lisant ce rapport que les données soient transmises au dernier moment. Il regrette que la page concernant tout ce qui est énergétique soit très "light" pour une ville qui est Cité de l'énergie. Les actions mériteraient d'être dans ce rapport, comme celles de la géothermie profonde ou du photovoltaïque, c'est dommage. La Commission énergie ne s'est réunie qu'une fois, c'est dommage aussi. Pour la suite, il souhaiterait que le rapport soit étoffé et que la Commission énergie se réunisse plus souvent pour que des actions soient mises en œuvre au niveau de la commune.

- M. Cretegnny: il est vrai que c'est dommage d'arriver à cette situation et il aimerait rétablir la chose; les propos précédents font penser que la situation est mal connue. Il faut comprendre comment se fait un rapport de gestion; c'est un engagement extrêmement important au sein de l'Administration qui doit réunir les activités des Services qui ont depuis le début de l'année mission de devoir récolter les différentes informations, y compris des associations intercommunales et de différents partenaires extérieurs pour finir par un formatage. S'il n'y a pas un formatage correct, il y aurait une dispersion d'informations, ce serait une espèce de prospectus illisible et non pas un rapport municipal. Pour réussir un tel rapport, il faut donner les informations le plus tôt possible, c'est ce qui est fait. Dès le début avril, les chapitres commencent à arriver et les informations données à la Commission de gestion entre le 7 et le 28 avril, c'est le moment où ils sont arrivés par paquet des différents Services. La question est simplement de savoir comment on s'organise? Quand on sait que l'on va avoir un travail de ce type-là, eh bien dès janvier on prépare l'agenda et on essaye de planifier les séances, sachant que la question du rapport de gestion, c'est un moment particulier durant lequel il y a un effort à faire. Là, il a manqué quelque chose au niveau de l'organisation, il fallait pouvoir dès mi-avril distribuer le travail et dès début mai avoir une première séance pour mettre au point les différents rapports et la Commission de gestion serait arrivée sans aucun problème à faire le travail. C'est la première fois que cela arrive et on n'a pas souvenir d'une telle histoire depuis 35 ans, c'est seulement cette année qu'il y a un problème. La Municipalité encourage la prochaine Commission de gestion à prendre rapidement contact avec elle pour regarder comment faire, il existe des méthodes pour approcher ça. Dans le rapport, il est fait mention de Pully, or Pully a une autre méthode, sa Commission de gestion ne fait aucun rapport sur le rapport de gestion de la Municipalité mais elle est organisée comme les Commissions du Grand Conseil, c'est-à-dire qu'elle a le nombre de personnes pour faire des équipes de 2 qui ont chacune des Services attribués et qui vont les visiter pour ensuite faire un rapport précis sur ces Services. En faisant cette comparaison avec Pully, c'est faire une comparaison avec quelque chose que Gland n'a pas, en tout cas pas actuellement. Si la Commission de gestion le souhaite, il serait possible d'aborder ensemble la manière de travailler et voir si cette méthode pourrait être utilisée à Gland. Pour rappel, la dite-Commission est composée de 7 personnes et une visite de Service à 7 est un peu compliquée.
- Mme Villaine: remercie M. Cretegnny pour avoir mis la Commission de gestion, dont elle fait partie, devant le fait accompli, qu'elle bosse comme une "cochonne". Pour revenir sur le fond du problème, elle cite l'art. 49 de notre Règlement communal: «*La Commission de gestion examine la gestion de la Municipalité pour l'année civile écoulée arrêtée au 31 décembre et présente un rapport pour la dernière séance de l'année fixée en juin*». Cet article semble avoir été interprété depuis toujours comme étant le fait de faire un rapport sur le rapport de gestion. C'est cette obligation que conteste la Commission de gestion pour faire un rapport, mais pas forcément fondé sur le rapport de gestion en en commettant toutes ces parties. Peut-être est-ce une mauvaise interprétation? Par ailleurs, l'article stipule un rapport de gestion; en juin 2015 pour mémoire, la Commission de gestion avait établi un rapport sur la gestion des déchets et qui avait été refusé par le Bureau; apparemment le rapport intermédiaire devait être présenté en décembre. Aussi, elle s'interroge et aimerait que le Bureau, la Commission de gestion et la Municipalité clarifie ce qui est attendu d'une Commission de gestion pour la prochaine législature; quels types de rapports doivent être présentés, tout en sachant que même en s'organisant bien, même en faisant des séances, les documents arrivent au compte-goutte, on n'a pas les chapitres dans leur ensemble, il est difficile de travailler vraiment correctement et à fond, on l'a vu tout au long de ces 5 années.
- Le président invite son successeur à prendre les choses en main. Il cite aussi l'art. 110: «*La Commission de gestion examine le rapport de gestion et la Commission des finances examine les comptes*». Il est vrai qu'il n'est pas dit explicitement qu'il faut en faire un rapport, après c'est de l'interprétation, mais si on l'examine, il est bien de dire ce que l'on a trouvé. Il encourage la prochaine Commission de gestion à prendre langue avec le Bureau et la Municipalité afin de trouver un modus vivendi commun qui satisfasse tout le monde.
- M. Girardet: regrette que les chefs de groupe n'aient pas été informés de cela. Il aurait été judicieux d'en parler lors de la réunion du 18 mai où, précisément, il a été défini le nombre de personnes composant les différentes Commissions; il aurait fallu intervenir à ce moment-là, plutôt que d'en faire

reproche dans ce rapport. La nouvelle législature va démarrer, il est important que tout se passe bien et que l'entente soit bonne. De nouvelles personnes font partie de cette Commission. Il est important qu'il y ait une réunion entre elle et la Municipalité afin de bien définir ce que chacun attend de l'autre. Il émet le vœu, pourquoi pas qu'il y ait un protocole qui soit établi dans cette séance et distribué à tous les Conseillers.

- M. Cretegy: regrette que Mme Villaine prenne les choses de cette manière-là. Dans le rapport, l'Administration était clairement attaquée. De ce côté-là, elle fait exactement le travail qu'on lui demande, mais elle ne peut pas aller plus vite que la machine, il n'est pas possible d'aller plus vite que ça. Dans ses propos précédents, il a aussi suggéré que tous se mettent ensemble pour commencer une nouvelle législature dans les meilleures conditions, avec une vision du rapport de gestion qui soit constructive et utile à tous et ainsi aller de l'avant.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le rapport de gestion sur l'exercice 2015.

Avec l'arrivée de Mme Béatrice Saxer Brown, le nombre des Conseillers présents passe à 62.

PREAVIS AVEC DECISION

7. Préavis municipal N° 99 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du Centre sportif "En Bord", la création d'un terrain de football synthétique et de deux vestiaires.

- M. Evan Lock, rapporteur de la Commission technique lit d'abord les demandes de celles-ci, puis les conclusions recommandant de refuser le préavis tel que présenté.
- M. René Barioni, rapporteur de la Commission des finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Cosandier: a fait partie du préavis 44 du 17 octobre 2013 où il y avait déjà un certain nombre de conclusions au niveau de la Commission technique. Il est surpris quand il lit ce préavis qui revient sur la table; hormis le terrain synthétique, à l'époque, la rénovation des vestiaires avait déjà été additionnée au préavis du 1^{er} juillet 2008 pour arriver aujourd'hui à un bâtiment qui nous a déjà coûté 8 mio. Evidemment, si l'on fait du saucissonnage en rajoutant chaque fois un million par-ci, un autre là, on va arriver à un bâtiment existant qui va coûter combien? Ce qui avait été demandé à l'époque, c'était une vision de la Municipalité non seulement parce qu'il y avait eu une acquisition de terrain, mais pour qu'elle présente des variantes, non seulement pour la démolition et la reconstruction, mais également pour de futures infrastructures sportives (mur de grimpe ou autre chose). Si on rajoute 3,6 mio à la somme qui a déjà été dépensée sur ce bâtiment, je pense que l'on peut construire un nouveau bâtiment. Il faut être plus visionnaire sur les futures années surtout avec la densification de la zone ouest, avec l'arrivée de nouveaux habitants. La discussion sur la buvette et les tennis avait été un long débat. Il y avait le critère énergétique important et qui va coûter de nouveau une certaine somme. Cette fois, il invite vraiment le Conseil à réfléchir là-dessus, car à son avis, la variante sur un nouveau bâtiment est tout à fait d'actualité.
- M. Collaud: n'a pas la même calculatrice, comment arrivez-vous à 8 mio?
- M. Cosandier: selon le préavis 63, la construction plus aussi la réfection partielle, calculée à l'époque avait été chiffrée à plus de 8 mio, selon ses calculs à 8,768 mio. Il n'est pas financier, mais si l'on rajoute 3,6 mio, on arrive à 10 mio.
- M. Collaud: il ne faut pas mélanger les pommes et les poires. Il n'est pas possible de prendre les terrains d'à côté et de dire que cela coûte un certain prix. Le Centre a été construit en 1982, puis une extension en 1989, ensuite les 2 vestiaires supplémentaires en 2004 et après d'autres éléments comme

le passage du terrain de football C, de sable en synthétique, le nouveau terrain en 2009, ce n'est pas à considérer comme du bâtiment. Il y a eu également un montant de CHF 180'000.- donné au Tennis Club pour construire sa première halle de 3 courts afin que l'on puisse récupérer un vestiaire. Ensuite, pour le Beach-Volley CHF 30'000.-, dont il ne faut pas tenir compte et finalement la piste finlandaise, non plus. Dernièrement, il y a eu les CHF 193'000.- pour l'aménagement du ch. du Lavasson, il ne faut pas en tenir en compte, ce n'est pas une construction et les CHF 497'000.- pour les 2 courts supplémentaires, non plus. Il y a eu uniquement 3 éléments qui ont constitués ce bâtiment, l'un datant de 34 ans, les autres de 1990 et 2004. Désolé, je n'arrive pas à ce montant.

- M. Cosandier: où il est déçu, c'est que par rapport à la Commission précédente, il avait été demandé un certain nombre de choses et qu'il n'en a pas été tenu compte, c'est regrettable. On peut rajouter un bout, très bien, mais fondamentalement dans 2 ans, vous pouvez revenir avec un préavis et de nouveau demander une extension, à combien sera-t-on effectivement?

- M. Collaud: qu'y a-t-il eu d'effectuer par rapport à cette vision? 1) ok, on reprend toutes les questions mentionnées par les Commissions et le Conseil; 2) avoir une vision neutre parce qu'il avait été mentionné que raser le bâtiment coûtait 5 mio pour reconstruire exactement la même chose au niveau des surfaces; la Municipalité a contacté un spécialiste en la matière, l'entreprise Real Sport en lui disant que si vous deviez faire les mêmes surfaces et avec les besoins de 4 clubs, quel coût? 3) 4 clubs ont été convoqués: le Tennis, le FC Lusitano, le FC Gland et le Rugby, en leur demandant quelle est leur situation actuelle, quelle est leur vision future et que vous voulez faire? Ensuite ils regardent avec le spécialiste, la Municipalité s'étant retirée, pour lui donner leurs indications et qu'il y ait cohérence entre eux. Real Sport a fait le travail. 5) Par rapport à ceci, les éléments ont été chiffrés avec les variantes de coût pour la mise à niveau des installations, la création de vestiaires supplémentaires soit CHF 1,8 mio; pour raser les éléments plus refaire les surfaces avec une différence de 100 m, mais avec des éléments qui manquent, on arrive à 5 mio, donc une différence de 3,2 mio. 6) Demander aux clubs si la situation d'aujourd'hui avec la buvette plus les vestiaires était agréable, ceci par rapport aux spectateurs qui veulent être à l'extérieur, sauf en cas de pluie; la réponse a été de maintenir la buvette selon ce format, pas besoin d'agrandir, mais qu'il y ait la possibilité d'aller sous des tentes, c'est plus agréable pour voir les matches ou autres. Finalement, la meilleure solution était de rester avec le même bâtiment. 7) Les techniciens disent que la structure de base est bonne et correcte, la rénovation dure 30 ans et s'il est fait quelque chose de nouveau, ça dure aussi 30 ans. 8) Que veut-on à plus long terme pour le Centre sportif et quels sont les investissements que l'on veut faire pour les 5 prochaines années pour le sport? Cela a été mis dans le préavis à savoir: rénover le terrain synthétique à Mauverney, faire un urban training en ville, faire une salle de gymnastique supplémentaire pour toutes les activités intérieures, d'ici 4 à 5 ans la rénovation éventuelle du premier terrain synthétique (15 ans) et voir ce que l'on va faire avec la patinoire. La Municipalité ne veut pas figer le Centre sportif, de nouveaux sports vont-ils arriver, faudrait-il leur trouver des emplacements? Notre ville grandit, il faut garder de la souplesse. La vision est bien là, la Commission des finances a dit qu'elle avait compris et qu'il avait été répondu aux questions. Quant au niveau énergétique, il a fallu réparer ce qui n'était pas bon, dont les panneaux thermiques, puis il a été regardé tout ce qui était en relation avec les améliorations énergétiques, un mandat avait été donné à Romande Energie, ce mandat n'a pas été effectué, il y a eu relance, une proposition a été faite sur 3 mois, ce qui n'avait pas de sens, faire une étude avec quelque chose qui n'arrive pas à montrer la valeur, la Municipalité a dit non. Par contre, on voit qu'on pourrait avoir plus de 100'000 kW comme gain, ce qui est un premier pas par rapport à Cité de l'énergie. Les entraîneurs, les utilisateurs, le Service technique sont tous à mentionner que les 2 nouveaux vestiaires remplissent pleinement leur fonction. Il est vraiment fait la distinction entre ce qui est le bâtiment où d'un côté il est proposé 1,8 mio d'investissement alors que s'il est rasé, c'est 5 mio. Dépenser 3,2 mio, c'est quelque chose qu'il ne préconise pas en tant que municipal des finances et du sport.

Avec l'arrivée de M. Nicolas Devincenti, le nombre des Conseillers présents passe à 63.

- M. Tacheron: en cette période d'Euro Foot, il a vu un superbe autogoal: page 1 du rapport de la Commission des finances: «l'augmentation importante des effectifs du FC Gland et le fait que club se voit obligé de refuser des enfants» et dans celui de la Commission technique: «cependant le nombre des membres du FC Gland est stable, voire en léger recul». Il ne sait pas qui à gagner, mais peut-on

lui expliquer la situation?

- M. Collaud: démontre sur écran l'évolution du club tant sur le plan des équipes que sur le plan des effectifs, des juniors aux adultes. 11 équipes en 1987 pour arriver en 2016 avec 32 équipes et 710 joueurs. Dans le rapport de la Commission technique, il est mentionné que le FC Lusitano resterait aux Perrrerrets, c'est une erreur, l'objectif étant de rapatrier toute la partie footballistique au Centre sportif, donc à la reprise 2016, il y aurait 35 équipes et pour 2017, 38 équipes. Le Football américain s'est maintenu en ligue nationale B et il leur faut plus d'heures d'entraînement aux Perrrerrets. Le Rugby de Gland n'a que des jeunes jusqu'à 14 ans, il n'y a pas d'adultes. Avec les bons résultats obtenus, il y a une poussée qui arrive naturellement.
- M. Labouchère: par rapport aux chiffres donnés, ne sont-ce que des Glandois ou tous?
- M. Collaud: tout est englobé. La majorité des juniors, 85 à 90%, sont des Glandois. Dans les clubs de 2^e, 3^e, 4^e ligue, c'est plutôt une mixité due aux qualités footballistiques des gens, car il y a autant de Glandois qui jouent à l'extérieur que de personnes de l'extérieur qui jouent à Gland.
- M. Bringolf: apporte, en tant que membre de la Commission technique, des précisions sur le pourquoi de ce refus. Tout ce qui est demandé en termes de travaux est nécessaire et doit être fait, mais du point de vue de la Commission, il y a des choses qui semblent plus prioritaires que d'autres. Le fait de faire un package englobant à la fois des travaux absolument indispensables au niveau des vestiaires et un terrain synthétique, qui certes sera nécessaire un jour, mais pas forcément aujourd'hui. La Commission pense qu'en optimisant le planning d'utilisation des terrains, il serait possible de faire avec l'existant encore quelques années, voilà ce qui l'a dérangée. Malgré qu'il y ait eu un rapport fait par Real Sport, mais qui n'est qu'un rapport budgétaire, il n'y a aucun élément, que ce soit en termes d'architecture, de plan détaillé de ce que pourrait être les bâtiments, de vision des choses à ce niveau-là, la Commission est restée sur sa faim; le rapport se résume en quelques lignes: coût du bâtiment 4,2 mio plus 8% de TVA, soit 4,5 mio, plus 2 vestiaires supplémentaires, ce qui porte la facture à 5 mio. En choisissant par exemple de prévoir un nouveau bâtiment sur 2 étages à la place de la parcelle occupée par la pétanque, cela permettrait d'éviter la construction de 2 vestiaires à CHF 500'000.- en continuant d'utiliser les installations existantes. Il ne dit pas que c'est la solution, mais c'est une chose à laquelle la Commission, en y réfléchissant, a pensé. On voit qu'à terme, il y aura des besoins supplémentaires pour ce Centre et qu'un jour, il faudra faire jouer les équipes de foot américain et de rugby ailleurs que sur le champ de patates des Perrrerrets; l'idée est de pouvoir regrouper tout le monde notamment sur une parcelle, dite des pommiers, pour ces équipes-là et lorsqu'elles rejoindront En Bord, il faudra prévoir de nouveaux vestiaires car tout ce qui actuellement existant servira à couvrir les besoins du football. Oui, un effort a été fait, mais aux yeux de la Commission cela ne va pas assez loin, il n'y a pas assez de détails et la variante construction à neuf pour 30 ans et en perspective des besoins que nous aurons sur cette période de 30 ans a été balayée un peu hâtivement.
- Mme Girod: la Municipalité en préparant son préavis a fait un état des lieux des sports pratiqués et pris acte de tout ce qui est connu actuellement, on fait avec ce que l'on a et avec les terrains à disposition. A force de vouloir toujours plus planifier, encore plus étudier, il arrive à un moment donné où il n'est plus possible d'attendre et le temps a passé, avec des besoins aujourd'hui. Contrairement à ce que l'on entend souvent et tendance à dire, c'est qu'il n'y a pas que le foot au Centre sportif, d'autres sports cohabitent, il faut s'en rendre compte avec diverses possibilités pour les familles de profiter de cet endroit. La demande de ce jour est un terrain pour le football, car à sa connaissance on ne peut jouer sur un demi-terrain, il n'y a pas d'autre choix. Gland a une évolution de la population, 26% à moins de 25 ans. Sur l'ensemble des sports, ce sont plus de 1000 enfants qui profitent des installations et s'il n'y avait pas ce soutien, ces enfants seraient certainement ailleurs. Il y a une occupation à proposer à notre jeunesse, ce qui est extrêmement important. C'est la 3^e fois que la Municipalité vient devant le Conseil communal sur ce sujet, ce n'est peut-être pas parfait, d'autres propositions pourraient être intéressantes, mais c'est sa proposition, elle a fait avec les éléments connus à ce jour, elle a essayé de se projeter, elle ne néglige pas les autres sports qui ne sont pas présents au Centre sportif, tous sont pris en considération. Pour rester dynamique et attractif, merci de soutenir ce projet.
- Mme Weber: a de la peine à comprendre et à suivre le raisonnement de la Commission technique qui dit d'un côté, être d'accord et juge nécessaire de faire la rénovation et de l'autre, balaie tout en

disant que le terrain n'est pas nécessaire. Revenir dans 3 ou 5 ans, ce sera pareil et il y aura toujours quelque chose qu'elle ne voudra pas. Il faut aller de l'avant, les gens ont besoin de cette rénovation et sur le plan énergétique, on perd beaucoup d'énergie alors que l'on pourrait faire des économies. Il faut voter oui à ce projet.

- M. Girardet: le rapport de la Commission technique le laisse perplexe. Page 4, il est noté que ce terrain est surutilisé et en page 11 que ce terrain ne se justifie pas. Page 3, il est aussi fait mention du nombre de terrains et de vestiaires pour certains clubs, mais il manque l'essentiel, soit le nombre d'équipes pour vraiment bien comparer, à savoir: US Terre Sainte, 33 équipes; FC Echallens, 34; ES Malley-Lausanne, 28; FC Bursins-Rolle-Perroy, 25; FC Stade Lausanne-Ouchy, 26 et le Stade nyonnais qui a certainement la moitié des effectifs de Gland. Le danger que représente le stand de tir? C'est comique, voire risible. Page 9, pour justifier une nouvelle construction, la Commission parle de l'aménagement d'un vestiaire public, mais dans le préavis 64 du 19 juin 2014, droit de superficie accordé au Tennis Club, il y a une convention qui stipule qu'un vestiaire doit être mis à la disposition du public, donc ce vestiaire existe. La Commission préconise un bâtiment sur 2 niveaux pour économiser la surface au sol, cela veut-il dire faire des vestiaires sur 2 étages? Elle estime qu'il faudrait privilégier d'autres sports à En Bord; il faut être réaliste, disperser plusieurs emplacements, cela signifie un terrain et chaque fois des vestiaires. La vocation première du Centre, c'est le football, tout en sachant que d'autres activités s'y déroulent. Dire que la commune axe tout sur le football n'a pas de sens, la Municipalité pense au sport populaire depuis longtemps, les infrastructures existantes sont de bonne qualité. La Municipalité doit anticiper en achetant des terrains, ce qui a été fait; ce n'est pas son rôle de pousser à implanter de nouvelles sociétés, mais elle doit être prête à accueillir. En 2014, il avait déjà été relevé le délabrement des vestiaires, va-t-on encore attendre 3, 4, 5 ans? Il invite à suivre les conclusions de la Commission des finances.

- M. Collaud: il faut savoir que lorsqu'il pleut comme cela a été le cas ce printemps, il y a parfois 4 ou 5 équipes qui s'entraînent sur un seul terrain synthétique. Les normes pour l'utilisation des terrains de football en gazon naturel pour les entraînements et matches sont: mars-avril, il ne faudrait pas dépasser 4 à 8 h par semaine; de mai à août, il ne faudrait pas dépasser 8 et 12 h. C'est ce qui est fait pour garder une bonne qualité sur le terrain principal. C'est une PME avec 63 entraîneurs et coaches qu'il faut trouver en début de saison pour encadrer tous ces jeunes, c'est un immense travail qui est planifié et au moment où il y a des terrains gorgés d'eau, ils sont obligés de mettre davantage d'équipes sur un même terrain. De dire qu'il n'y a pas besoin, c'est ne pas comprendre. Le terrain est vraiment nécessaire.

- Mme R. Bovet: était contre le premier préavis. Depuis, il a été demandé de faire quelque chose de plus concret avec une vision à long terme. Elle a écouté et entendu la population, elle est une maman qui va régulièrement au Centre, elle a vu les vestiaires et elle invite les Conseillers à aller les voir. Avec tous les matches qui s'y déroulent, il faut accepter ce préavis. Cette fois, il est proposé un terrain synthétique et il est prouvé que cela dure plus longtemps qu'un terrain en gazon, les employés communaux pourraient être employés ailleurs que de devoir tondre un terrain. On ne peut pas toujours tout raser, mais on peut rénover. Une maison, on la rénove on ne la rase pas, c'est la même chose pour la buvette qui est en bon état autrement. Merci de soutenir ce préavis.

- M. Lock: est contre en tant que membre de la Commission technique. Une chose n'a encore pas été évoquée, le montant du préavis est faux et donc la Municipalité a déposé un amendement pour le corriger. Il faut bien faire attention de comparer un club avec un site et non pas un club qui en a plusieurs, il faut comparer ce qui est comparable. Il revient sur la conclusion de la Commission des finances du préavis 44 qui était favorable à la reconstruction des vestiaires, pourquoi avoir changé d'avis cette fois-ci, alors que le préavis, si l'on reprend juste la réfection des vestiaires, c'est le même, même prix; ce qui a été fait, c'est de rajouter un terrain synthétique. Oui, on peut rénover et ça dure 30 ans, mais dans 30 ans il faudra reconstruire, on ne peut pas rénover et rénover. Il serait peut-être plus intéressant de construire maintenant, un nouveau bâtiment en le faisant plus grand ou ailleurs, avec pourquoi pas une buvette plus grande, même si cela ne semble pas être nécessaire actuellement, cela éviterait de dépenser CHF 500'000.- pour des containers pendant la transformation. Dans le bâtiment actuel, il n'y a pas d'infirmerie. Il trouve dommage de dire au FC Lusitano de venir alors que le foot américain et le rugby n'ont pas de buvette aux Perrerets. Le foot américain n'a pas été

interrogé alors qu'il est un acteur. Il encourage les Conseillers à refuser ce préavis.

- M. Collaud: suite à l'erreur constatée de CHF 75'000.-, les amendements ont été envoyés aux présidents en les avertissant qu'ils seraient déposés ce soir. Il ne faut pas lire CHF 1,230 mio, mais bien CHF 1,305 mio et les amendements se retrouvent au point I: soit d'accorder le crédit de CHF 3'718'600.- et au point IV: d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 3'075'000.-. Autre question: la gare de Gland a été construite en quelle année? Merci pour la réponse qui est en rapport avec la rénovation.
- M. Bachelard: la Commission des finances a refusé le préavis 44 parce qu'elle voulait avoir une étude par rapport à la rénovation et un bâtiment neuf. La comparaison est claire, c'est CHF 3,2 mio de moins et il est évident que pour la Commission, le rapport 99 lui convient très bien.
- M. Cosandier: suite à son intervention précédente, précise les chiffres suivants: 1982, octroi d'un crédit pour la construction de CHF 3'180'000.-; en 1989: octroi d'un crédit pour la réalisation de la deuxième étape de CHF 1'735'000.-; en 1998: octroi d'un crédit de CHF 30'000.- pour l'aménagement d'un terrain pour le Beach Volley; préavis 63: CHF 2,2 mio et en rajoutant les CHF 1,2 mio, on arrive à CHF 8'345'000.- Il n'est pas financier, mais il s'est aussi calculer.
- M. Mawjee: faisait partie de la Commission technique, donc contre ce préavis, mais ces raisons sont plus particulières et différentes. De nombreux sports sont pratiqués au Centre sportif, mais il a été complètement négligé la circulation pour les personnes qui veulent y accéder. Il n'a vu aucun impact de circulation, ni sur la Vy-Creuse, ni sur le ch. du Lavasson. La route d'accès est à sens alterné et il y a souvent congestion de trafic; si plus de personnes doivent s'y rendre, cela va poser problèmes. On ne sait pas quand les CFF risquent de construire une nouvelle voie et cela n'a pas été abordé. Les vestiaires sont dans un piteux état et la buvette est délabrée, cela nécessite des travaux, il n'y a pas de doute là-dessus. L'architecture est un peu simpliste et date d'il y a 35 ans, peut-être faudrait-il reconsidérer l'aménagement et l'utilisation des espaces nécessaires, aussi bien pour les footballeurs que pour les autres sportifs fréquentant les lieux et pourquoi ne pas le prévoir dans le cadre des investissements? Le terrain de football, on en a besoin comme besoin de plein d'autres choses, mais la Commission des finances attire toujours notre attention en disant que les finances sont au plus juste. 2015 a bien été vécu, l'image d'autofinancement pour des raisons exceptionnelles a été bonne, mais est-ce que nous préparons le terrain pour une future hausse d'impôts en faisant des dépenses supplémentaires maintenant? C'est la question qu'il se pose. Continuer à lancer des projets pour le bien n'est pas forcément indispensable.
- M. Cretegy: accéder au Centre sportif, on y arrive en laissant passer, le cas échéant, les véhicules venant en sens inverse. Il y a 5 ans, les CFF avaient planifié la construction de la 4^e voie pour 2030, ce qui voulait dire qu'elle devait commencer plus ou moins vers 2025. Aujourd'hui, l'on sait que les gares de Lausanne et Genève doivent être terminées avant que la voie puisse se faire, donc pas avant 2030-35 pour le début de la construction, c'est loin. S'il faut faire un autre accès, on trouvera, mais ce n'est pas aujourd'hui que l'on peut planifier l'ensemble de ces accès. On sait que la situation sur le ch. du Lavasson va se péjorer à terme; actuellement il y a des accès réservés pour la promenade qu'ils seraient possible d'utiliser, le cas échéant. La question de la 4^e voie ne touche absolument pas les infrastructures prévues dans le cadre de la rénovation du Centre sportif.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Ouverture de la discussion sur les 2 amendements, traités ensemble puisqu'ils sont liés aux points I et IV.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

A une large majorité, 3 avis contraires, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte les amendements suivants:

Point I - d'accorder le crédit de CHF 3'718'600.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;

Point IV - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 3'075'000.-.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.

- Mme R. Bovet: il y a quelques années, M. le Municipal des sports avait dit qu'il était ouvert à d'autres possibilités. Il y a eu cette possibilité et on a choisi de faire la piscine, mais la piscine a été refusée par la population. Maintenant, les gosses, on les emmène où? On les met devant la télévision, les ordinateurs? Il faut accepter le projet du terrain de football, c'est pour les enfants et les parents et pour la droite, on économise en ne dépensant pas trop.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

Par 37 oui, 19 non, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 99 amendé relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du Centre sportif "En Bord", la création d'un terrain de football synthétique et de deux vestiaires, soit:

- *d'accorder le crédit de CHF 3'718'600.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- *d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 370'000.- sur le compte 822.3656.10 "subvention efficacité énergétique-propre usage";*
- *d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 273'600.- sur le compte 823.3656.10 "subvention développement durable propre usage";*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 3'075'000.-.*

8. Préavis municipal N° 100 concernant l'équipement du Collège de Grand-Champ en écrans interactifs.

- M. Yves Froidevaux, rapporteur de la Commission technique commence par rappeler que le tableau noir a été inventé à la fin du 18^e siècle et qu'à ce moment-là l'électricité, les ampoules, le moteur à combustion et les trains n'existaient pas, puis commente le rapport, remercie les enseignants pour la démonstration et pour avoir démontré tout l'intérêt pour ce matériel.
- Le président prie le rapporteur d'en venir directement aux conclusions.
- M. Froidevaux lit alors les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Mme Valérie Cornaz-Rovelli, rapporteur de la Commission des finances lit les conclusions recommandant de refuser le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Girod: rappelle le contexte dans lequel le projet a pris naissance, en projetant sur écran les différentes étapes. 2012, le Conseil de direction de l'Établissement secondaire approche la Municipalité en la rendant attentive aux nouvelles technologies afin d'étudier la faisabilité d'installer des tableaux numériques. 2013, la Municipalité donne son accord pour un projet pilote en équipant 5 salles de classes. Les buts de cet essai: 1) vérifier l'adhésion du Corps enseignant; 2) mesurer et analyser les avantages de ce projet; 3) évaluer l'adéquation de la matière à enseigner et la faisabilité; 4) entendre les réactions des élèves. Après 3 ans d'utilisation, le bilan est positif comme cela est expliqué dans l'annexe du rapport de la Commission technique. L'adhésion du Corps enseignant est totale. M. Rossier, Directeur actuel, doit jongler pour faire la répartition des salles, car les enseignants se battent pour obtenir les salles équipées d'un tableau numérique. Les manuels de travail reçus par les élèves sont disponibles en version numérique. Les enseignants peuvent accéder à ces manuels sur la plateforme officielle Educenet2 et projeter les cours sur le tableau. Cela permet d'annoter un exercice, écrire des commentaires et afficher des corrigés clairs, cela représente un gain de temps pour les élèves. L'enseignement est varié, attractif et les enfants adhèrent à cette technologie. Bilan concernant l'entretien après 3 ans: 1) l'installateur a dû effacer un texte qui a été écrit avec un marqueur inadéquat pour un coût de Fr. 100.-; 2) après quelques mois d'utilisation, un stylo-souris est tombé en panne et a été remplacé sous garantie; 3) le responsable informatique du secondaire a dû appeler l'installateur pour des questions sur les pilotes informatiques, les interventions du fournisseur ont été gratuites; 4) une ampoule de beamer a dû être remplacée et a été payée par le Canton; 5) aucune panne de tableau, pas de

remplacement de matériel onéreux, ni de sursaut de consommation électrique ne sont à déplorer. Voilà de quoi rassurer les Conseillers qui se poseraient des questions sur l'entretien.

Genolier-Givrins-Trélex-Arzier-St-Cergue (AISGE) ont installé 30 tableaux en 2007; Rolle 30 en 2015 et 17 en 2013; Aubonne-Gimel-Etoy 20 en 2015, 5 en 2013 et 5 en 2011; Nyon en a acquis 60 en 2015; St-Prex 10 en 2016 et Coppet, Crissier, Bussigny, Ecublens en sont également équipés ainsi que d'autres communes dans le Canton.

Le tableau interactif est un tableau sur lequel il est possible d'afficher l'écran d'un ordinateur et que l'on peut contrôler soit avec un crayon-souris ou maintenant avec les nouvelles technologies: écrire avec les doigts. Il va remplacer le bon vieux tableau noir, les rétroprojecteurs et les cartes de géographie qu'il fallait dérouler et plus tellement à jour lorsqu'il fallait les consulter.

Lors de l'installation de ces tableaux, une formation sera dispensée aux enseignants par le fournisseur; cette exigence fera partie de l'appel d'offres que la commune lancera.

La formation continue, l'entraide entre les enseignants, les petits dépannages, le soutien aux utilisateurs seront gérés en totalité par l'Etablissement secondaire; la commune ne va pas faire de formation continue concernant les tableaux. La phase pilote a démontré que cela était possible puisque l'Etablissement a mis en place une structure de soutien, en particulier trois enseignants qui sont à la disposition des collègues. L'expérience menée depuis trois ans démontre que les tableaux nécessitent peu d'entretien, aucun frais caché n'est apparu; la seule contrainte étant de passer la patte à poussière.

Pour conclure, le tableau numérique est un outil moderne mis à disposition des élèves et très attendu par l'Etablissement secondaire de Gland. C'est un soutien à l'enseignement pédagogique de valeur qui s'inscrit dans une volonté de la Municipalité de permettre à l'Etablissement de développer son projet interactif. Il est évident que l'Etat ne va pas faire des recommandations sur quelque chose qu'il ne finance pas, donc il n'y a pas de recommandation officielle par rapport à l'utilisation des tableaux, mais l'Etablissement a envie de travailler dans cette vision-là. Ce projet a été mûrement réfléchi, évalué, testé et il est maintenant temps de le concrétiser. C'est un pas important pour l'avenir de notre jeunesse et nos élèves et merci de soutenir ce préavis.

- M. Barioni: précise pour quelle raison la Commission des finances s'est montrée un peu réticente. On peut voir sans doute un avantage pédagogique, en tout cas annoncé comme tel de la part des enseignants, mais à notre connaissance, aucune étude n'a montré une plus-value au niveau de l'apprentissage des élèves, c'est dans ce sens-là que la Commission est dubitative. A un rapport, il faut dire oui ou non, on ne peut pas dire oui mais, ce n'est pas possible; cet élément a joué un rôle central dans la décision de refuser ce préavis. La DGEO ne va pas dans ce sens-là dans la mesure où elle se subventionne rien, elle pourrait aussi donner un signal pédagogique qu'elle ne donne pas, ce qui a surpris aussi la Commission des finances qui ne voit pas l'urgence de le faire maintenant. On peut y voir autre chose derrière, c'est-à-dire que c'est moderne, sympa, ludique, etc. mais à sa connaissance, rien ne montre une quelconque plus-value sur les apprentissages des élèves, aucune des études à l'heure actuelle ne l'a démontré. Les études internationales PISA ne se sont pas penchées là-dessus, quand bien même l'Angleterre a investi énormément d'argent là-dedans et les rapports sortis à ce sujet démontrent des enseignants motivés trouvant bien, des élèves trouvant intéressant, mais encore une fois au point de vue de l'apprentissage des élèves, aucune preuve n'a été apportée. Probablement que s'il y avait eu un signal positif de la DGEO mettant en avant son soutien pédagogique, la Commission des finances aurait peut-être été dans le sens du préavis.

- M. Labouchère: il n'y a pas de caractère urgent. L'Etat n'entre pas en matière et de mentionner le paragraphe de la Commission de gestion de l'Etat de Vaud sorti en juin qui parle de la répartition des coûts entre Canton et communes concernant les charges d'équipements des bâtiments scolaires, spécifiquement les tableaux interactifs, l'outillage divers et les machines. Dans cette recommandation, le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mises à jour et les listes prévues et ce à quelle échéance, sur la manière dont il compte fournir des précisions aux communes sur ce qu'elles doivent prendre en charge. Pourquoi ne pas attendre que le Grand Conseil statue sur ces points-là plutôt que de se précipiter sur cet achat.

- M. Froidevaux: ne va pas batailler pour savoir qui a la bonne étude sous la main; il y en a une très récente qui dit à peu près pour une bonne partie l'inverse de ce que M. Barioni a dit. Celle qui a été

diffusée à la Commission des finances date de 2010 au moment où les premiers tableaux numériques étaient installés à Genolier, depuis, il y a un peu plus de recul. Pour que les tableaux soient utiles et qu'ils aient un impact sur les élèves, il faut que les enseignants soient bien formés, voilà pourquoi la Commission a aussi appuyé sur ce point. On peut attendre la décision du Grand Conseil, mais ce sera assez long probablement 50 ans. Le Conseil d'Etat va probablement répondre qu'il a fait un pas en direction des communes en modifiant un certain nombre de normes scolaires en matière de taille des classes, hauteur de plafonds à la demande de l'UCV et de l'ADVC et selon ses informations, il ne va pas aller plus loin en finançant les tableaux interactifs sinon il va entrer dans un gouffre qui va coûter des millions selon son interprétation, car il lui est difficile de parler au nom du Conseil d'Etat. Il invite à soutenir la position de la Commission technique.

- M. Cretegnny: une Commission réunissant l'UCV, l'ADVC et l'Etat va examiner la répartition de charges; les tableaux numériques sont une petite chose. Les discussions porteront sur tout un paquet d'éléments. Les communes sont très attentives sur les résultats pour savoir où l'on va. Il n'y a pas de calendrier pour cette Commission qui va démarrer avec la nouvelle législature, pas d'idée non plus du résultat, positif, partiellement positif ou négatif? La durée de vie des tableaux est certainement moins importante que les noirs, mais là, il ne s'agit pas d'une urgence, mais d'une opportunité afin de pouvoir permette aux enfants d'en disposer et l'on ne sait pas combien de temps il faudrait attendre les résultats de la Commission. Dans le District, les élèves commencent à avoir la possibilité de bénéficier de ces tableaux et la Municipalité est tout à fait d'accord de rentrer dans le bal et qu'il ne faut pas attendre d'avantage.
- M. Fantino: si le Conseil d'Etat est prêt à attendre 50 ans pour ces tableaux, cela montre le degré d'urgence. Si cela devait coûter des millions et que cela doive creuser un gouffre, il serait souhaitable qu'il y ait un partage de ce gouffre et qu'il ne se situe pas seulement au niveau de notre commune.
- M. Fargeon: trouve dommage d'entendre des informations de ce type. Il a été dit que le Canton peut attendre un certain nombre d'années sur le financement, il n'a pas été dit qu'il attendait pour mettre à disposition des infrastructures qui permettraient aux enfants d'évoluer avec la société. Comme souvent déjà dit dans d'autres dossiers, quelqu'un qui ne développe, c'est une société qui meure; à vous écouter, on en serait toujours à l'époque de la charrue. A un moment, il faut évoluer pour que cela profite au développement de notre société. Merci de soutenir ce préavis.
- Mme Giraud-Nydegger: on parle d'évolution certes, mais c'est aussi une évolution par rapport au chiffre d'affaires des entreprises qui poussent à la consommation de ces écrans. On vit à un tournant technologique, mais ces écrans augmentent-ils véritablement la réussite éducative et ont-ils vraiment une valeur pédagogique? Elle en doute. Les problèmes techniques existent, même s'il n'y en a pas beaucoup en 3 ans et elle a souci de voir les enseignants qui devront gérer les défis technologiques régulièrement au lieu d'enseigner la matière.
- Mme Girod: comme démontrer dans sa présentation, c'est un défi pour les enseignants, c'est un outil qui n'a rien à voir avec le tableau noir, c'est nouveau, il faut s'investir et c'est pour cela que ce projet-pilote est fait à Gland pour mesurer à quel point les enseignants ont de l'imagination, sont créatifs et arrivent à se débrouiller. Il s'agit de quelque chose qui a été construit ensemble, réfléchi et fait d'une manière progressive. Les enseignants de Grand-Champ sont solidaires, contents de cette technologie et y voient vraiment un avantage pédagogique. Lorsqu'un tableau interactif est utilisé, c'est favorable pour les travaux de groupe puisque tout le monde voit la même chose au même moment, il n'y a pas de problèmes d'écriture avec la craie, d'écoute ou de vision depuis le fond de la classe. Les choses sont vues et entendues en même temps, c'est important. En une demi-seconde, on passe d'un texte à une vidéo, à une photo, c'est rapide, efficace, c'est une autre dimension. Il est possible de travailler avec la classe, de créer ensemble un cours; l'enseignant peut enregistrer le travail, le sauvegarder, l'imprimer, remettre une copie à chaque élève. Si un élève manque un cours, il est possible de le lui transmettre par mail ou par clé USB. Il faut aller de l'avant, les témoignages sont réels. Elle comprend les appréhensions des Conseillers, mais il y a à Grand-Champ une équipe d'enseignants motivés. Il y a peu d'arguments contraires ou solides pour ne pas accepter.
- Mme Villaine: est inquiète par rapport à la sur stimulation des enfants pour être 6 à 8 heures par jour devant des écrans. Pour les parents, il est toujours difficile de les en arracher et de mettre des limites.

- Mme R. Bovet: être toute la journée devant un écran et continuer ensuite à la maison, est-ce malsain? Qu'en pense le médecin? Y a-t-il eu des études là-dessus?
- Mme Girod: il est hors de question de rester 6 à 8 heures devant l'écran, il y a des moments à l'écran, d'autres de lecture, de peinture et/ ou d'activités diverses, cela ne change pas. Les enfants ne sont pas obligés de regarder l'écran, d'ailleurs sur 45 minutes, il y a peut-être 20 minutes devant l'écran. Elle n'en a pas parlé avec le médecin, mais elle sait qu'au niveau de la lumière qui se dégage de ces écrans, il y a déjà maintenant du recul et les technologies installées il y a 3 ans ne sont plus actuelles, il existe des choses plus performantes avec des LED, avec un filtre installé qui évite que les yeux souffrent en regardant longtemps l'écran, il n'y a pas d'élément qui montrent une mise en danger des enfants.
- M. Mawjee: un demi-million pour 25 écrans, oui c'est un investissement important, mais nous vivons dans l'ère Internet et 2.0; les informations, les documentations, les supports de cours évoluent et si l'on veut que nos enfants aient un avenir dans le monde, il faut qu'ils puissent avoir accès à des technologies à la hauteur et à la pointe. Les cours "MOOC" qui sont construits pour être diffusés à travers le monde d'une façon communautaire vont prendre de la place. De toute façon, si ce n'est pas aujourd'hui, c'est demain qu'il faudra équiper nos écoles de ces écrans. Dans la Commission, il a été un petit peu passif, car déçu que seul le Collège de Grand-Champ en soit équipé. Il pense que dans les années à venir, d'autres écrans vont devoir arriver et l'investissement devra continuer, sachant qu'effectivement, il s'agit plutôt d'un budget d'exploitation plutôt qu'un investissement, ce n'est pas un bâtiment que l'on va amortir sur 30 ans et que l'on va rénover plus tard. Il faut y aller.
- M. Barioni: l'intervention de M. Mawjee ne le surprend pas, car il est dans cet environnement. A la HEP, aucun cours d'information de base n'est prévu sur l'utilisation de ces tableaux, ce n'est pas un projet à court terme que de former les enseignants de manière systématique là-dessus.
- M. Collaud: concernant l'approche financière, c'est clair que pour le Canton, c'est une petite chose, car l'on sait qu'il a de gros dossiers à devoir négocier avec les communes, donc il ne faut pas s'attendre à quelque chose qui vienne rapidement parce que sinon c'est plus de 100 établissements avec un nombre impressionnant et sera plutôt une centaine de millions à dépenser de ce côté-là; les chances sont relativement faibles. Il ne faut jamais regarder en arrière, c'est comme si on continuait à coudre à la main alors que la machine à coudre existe. Oui à ce projet pour l'avenir de nos enfants et financièrement la commune peut se le permettre
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 36 oui, 14 non, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 100 concernant l'équipement du Collège de Grand-Champ en écrans interactifs, soit:

- d'accorder le crédit de CHF 481'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;

- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 481'000.-.

9. Préavis municipal N° 101 relatif à l'adoption de la convention d'entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille.

- M. Jacques Tacheron, rapporteur de la Commission technique avait préparé une petite intervention pour son dernier passage de Conseiller à la tribune, mais comme il a été demandé tout à l'heure d'aller directement aux conclusions, il lit donc ces dernières recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président précise qu'il y aura 2 votes, l'un sur la convention, l'autre sur le préavis. Il rappelle que la convention ne peut pas être amendée puisqu'il s'agit d'une convention qui sera votée par plusieurs communes, elle sera donc votée en bloc.
- La discussion est ouverte sur la convention.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur la convention d'entente intercommunale.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte la convention d'entente intercommunale.

- La discussion est ouverte sur le préavis.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis N° 101 relatif à l'adoption de la convention d'entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille, soit:

- *d'adopter la Convention d'entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille;*
- *de dissoudre l'entente (Convention intercommunale sur l'exploitation de la source du Montant) du 27 août 2002;*
- *de dissoudre l'Association intercommunale d'Arzier-Le Muids, Genolier et Gland relative à l'exploitation de la source du Montant de 1960, dont les statuts ont été approuvés par le Conseil communal de Gland dans sa séance du 27 septembre 1960.*

10. Préavis municipal N° 102 relatif au nouveau Règlement communal sur la distribution de l'eau.

- Mme Sabine Million-Courvoisier, rapporteur de la Commission technique lit d'abord les vœux puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président précise que Bureau a reçu 2 amendements de la part de la Municipalité, le premier à l'art. 6, al. 2 et le second à l'art. 25, al. 2, à savoir:

Art. 6, al. 2 (nouveau): «Lors de travaux de transformation du bâtiment susceptibles d'entraîner une mutation ou une résiliation de l'abonnement, le propriétaire est tenu d'en informer la Municipalité.»

remplace l'ancien art. 6, al. 2 «Lors de travaux de transformation du bâtiment ou de modification des installations intérieures susceptibles d'entraîner une mutation ou une résiliation de l'abonnement, le propriétaire est tenu d'en informer la Municipalité.»

Art. 25, al. 2 (nouveau): «Les travaux d'établissement et d'entretien doivent être exécutés par un entrepreneur concessionnaire et selon les directives de la SSIGE.» remplace l'ancien art. 25, al.2 «Les travaux d'établissement et d'entretien des installations extérieurs doivent être exécutés par un entrepreneur qualifié, au sens de l'article 31 alinéa 2, et selon les directives de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE).»

- Le président annonce la marche à suivre, d'abord ouverture de la discussion sur le préavis, puis vote sur les articles regroupés en s'arrêtant sur les articles amendés.
- La discussion est ouverte sur le Règlement et son préavis.
- M. Cosandier: on essaie de faire une campagne d'économie d'eau pour les consommateurs et l'on voit malheureusement que cela ne couvre plus les recettes, raison pour laquelle plusieurs cantons ont mis en place le principe du pollueur-payeur. C'est la réalité de la consommation d'eau du robinet et il pense que c'est ce qu'il y a de mieux, y-a-t-il eu une réflexion dans ce sens-là pour changer ce principe de tarification?
- M. Fargeon: non pour l'instant, il n'est pas prévu d'aller dans ce sens-là, mais il est vrai que cela pose un souci, plus l'on fait des économies, plus les financements par la taxe sur la consommation sont en train de baisser et cela ne permet pas d'avoir un équilibre. Les réflexions sont menées avec d'autres communes sur le plan intercommunal et il est important de se prononcer aussi au niveau cantonal sur ces modifications qui pourraient amener d'autres réflexions. Le Canton a passé une première modification, il va falloir s'y pencher. La Municipalité a décidé de ne pas modifier la façon

de présenter sa facturation pour le moment. Les vœux demandés par la Commission seront respectés et son successeur informera le Conseil de toutes les modifications par rapport à ce sujet.

M. Fargeon apporte une correction dans l'annexe du Règlement communal sur la distribution d'eau à l'art. 4, al. 3, 2^e ligne, il faut lire «... la Municipalité est *habilitée* ...» et non habilité comme écrit.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le Règlement.
- La discussion est ouverte sur le Chapitre premier – Dispositions générales. Article premier.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Le Chapitre premier – Dispositions générales. Article premier est accepté à l'unanimité.

- La discussion est ouverte sur le Chapitre 2 – Abonnement, art. 2 à 7 avec l'amendement à l'art. 6, al. 2, lecture en est faite.

- Ouverture de la discussion sur l'art. 6 et son amendement.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'art. 6 amendé.

L'art. 6, al. 2 amendé est accepté à l'unanimité.

- La discussion est ouverte sur le Chapitre 2 – Abonnement, art. 2 à 7 avec l'art. 6 amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Le Chapitre 2 – Abonnement. Art. 2 à 7 avec l'art. 6 amendé est accepté à l'unanimité.

- La discussion est ouverte sur les Chapitres 3 – Mode de fourniture et qualité de l'eau, art. 8 à 10; 4 – Concessionnaires installateurs, art. 11 à 13; 5 – Compteurs art. 14 à 19; 6 – Réseau principal de distribution, art. 20 à 24.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Les Chapitres 3 – Mode de fourniture et qualité de l'eau, art. 8 à 10; 4 – Concessionnaires installateurs, art. 11 à 13; 5 – Compteurs art. 14 à 19; 6 – Réseau principal de distribution, art. 20 à 24 sont acceptés à l'unanimité.

- La discussion est ouverte sur le Chapitre 7 – Installations extérieures, art. 25 à 30 avec l'amendement à l'art. 25, lecture en est faite.

- Ouverture de la discussion sur l'art. 25 et son amendement.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'art. 25 amendé.

L'art. 25, al. 2 amendé est accepté à l'unanimité.

- La discussion est ouverte sur le Chapitre 7 – Installations extérieures, art. 25 à 30 avec l'art 25 amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Le Chapitre 7 – Installations extérieures, art. 25 à 30 avec l'art. 25 amendé est accepté à l'unanimité.

- La discussion est ouverte sur les Chapitres 8 – Installations intérieures, art. 31 et 32; 9 – Dispositions communes aux installations extérieures et intérieures, art. 33 à 36; 10 – Interruptions, art. 37 à 39; 11 – Taxes, art. 40 à 44; 12 – Dispositions finales, art. 45 à 49.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Les Chapitres 8 – Installations intérieures, art. 31 et 32; 9 – Dispositions communes aux installations extérieures et intérieures, art. 33 à 36; 10 – Interruptions, art. 37 à 39; 11 – Taxes, art. 40 à 44; 12 – Dispositions finales, art. 45 à 49 sont acceptés à l'unanimité.

- Ouverture de la discussion sur l'annexe, art. 1 à 8.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'annexe, art. 1 à 8.

L'annexe, art 1 à 8 est acceptée à l'unanimité.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis N° 102 relatif au nouveau Règlement communal sur la distribution de l'eau, soit:

- d'adopter le nouveau Règlement communal sur la distribution d'eau amendé à l'article 6 al. 2: ~~Lors de travaux de transformation du bâtiment ou de modification des installations intérieures susceptibles d'entraîner une mutation ou une résiliation de l'abonnement, le propriétaire est tenu d'en informer la Municipalité~~ remplacé par: Lors des travaux de transformation du bâtiment susceptibles d'entraîner une mutation ou une résiliation de l'abonnement, le propriétaire est tenu dans informer la Municipalité.

Et à l'article 25 al. 2:

~~Les travaux d'établissement et d'entretien des installations extérieurs doivent être exécutés par un entrepreneur qualifié, au sens de l'article 31 alinéa 2, et selon les directives de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE)~~ remplacé par: Les travaux d'établissement et d'entretien doivent être exécutés par un entrepreneur concessionnaire et selon les directives de la SSIGE.

*- de fixer les valeurs maximales des taxes selon la proposition établie par la Municipalité;
- de délégué la compétence tarifaire de détail à la Municipalité;
- de transmettre ce dossier au Département du territoire et de l'environnement pour approbation définitive.*

11. Préavis municipal N° 103 relatif à la création d'une Société anonyme destinée à la construction et l'exploitation d'un chauffage urbain.

- M. Moritz de Hadeln, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Laurent Bachelard en remplacement de M. Vernex rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 103 relatif à la création d'une Société anonyme destinée à la construction et l'exploitation d'un chauffage urbain, soit:

*- d'autoriser la Municipalité à participer à la création de la Société anonyme Thermorésô Gland SA;
- d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement financier à concurrence de CHF 249'999.- par l'imputation d'un amortissement de même montant dans la rubrique 823 "Développement durable".*

AUTRES OBJETS

12. Réponse à l'interpellation de M. Guillaume Labouchère «Sécurité informatique et protection des données personnelles».

- Le président demande à M. Labouchère s'il est satisfait de la réponse.
- M. Labouchère: remercie la Municipalité pour sa réponse. Il l'invite à rester vigilante car ce n'est pas une question de savoir si, mais une question de savoir quand cela se passera.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Interpellation de M. Rasul Mawjee «L'eau: est-ce que les besoins physiologiques et sanitaires sont garantis?».

- Le président passe la parole à M. Mawjee pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.
- M. Fargeon: la Municipalité répondra lors du prochain Conseil. Elle ne prend pas cela à la légère, elle est consciente qu'il y a des nuisances et qu'il y a beaucoup de problèmes à résoudre et elle prendra aussi contact avec les personnes concernées.

14. Divers + propositions individuelles.

- M. de Hadeln: relève qu'il est bien beau d'afficher des chiffres ou des textes sur écran, mais ils ne sont pas visibles depuis les rangs du fond, à moins d'être assis au centre et il invite la Municipalité future à trouver une solution. Quand va-t-on recevoir les nouvelles listes des Conseillers et celles des Commissions? Il n'a pas les dates des Conseils et celles du Bureau.
- Le président répond que les dates avaient déjà été fixées et ce jusqu'à la fin de cette année. Les listes seront expédiées début août avec l'ordre du jour du Conseil de septembre.
- M. Girardet: à quelle date Commugny se retirera-t-elle du Conseil intercommunal et est-ce que le Règlement voté par toutes les communes, sauf elle, entrerait quand même en vigueur?
- M. Cretegy: selon les statuts, Commugny ne devrait partir que dans 2 ans, soit en décembre 2018. Des discussions vont avoir lieu avec cette commune afin de voir comment procéder et trouver une solution pour qu'elle puisse quitter, le cas échéant, à la fin de l'année. L'objectif serait de pouvoir valider le vote des Conseils afin de pouvoir appliquer les nouveaux statuts dès janvier pour toutes les communes qui ont accepté les nouveaux statuts, sauf Bogis-Bossey qui ne les a pas acceptés et qui sort du Conseil intercommunal à la fin de cette année. Les statuts doivent être respectés, mais si le Conseil régional et Commugny sont d'accord, on devrait arriver à une solution.
- Le président informe que M. Cyril Gallay, absent depuis quelques temps de cette assemblée, se bat contre la maladie et au nom du Conseil, il lui souhaite bien du courage pour qu'il ait enfin le dessus et qu'il puisse revenir parmi nous. La politique lui tient vraiment à cœur et il se réjouissait d'être assermenté le 14 juin, malheureusement il a dû être hospitalisé. Merci de penser à lui.
- M. Cretegy: nous voici donc à la fin du dernier Conseil communal de cette législature et il est agréable de pouvoir remercier des personnes. C'est un moment particulier, la dernière rencontre de tous les élus communaux de ces 5 années vécues ensemble, à soutenir, à traiter ou maltraiter les projets de votre Municipalité, à en coudre et à en découdre. Ainsi va la vie qui nous fait nous connaître à travers toutes sortes d'échanges, plus ou moins heureux, mais qui nous permettent d'apprendre. C'est là sans doute qu'est l'investissement le plus précieux et le plus durable. Au nom de la Municipalité, il souhaite dire à toutes et tous un grand merci pour ces moments de débats. Certains ont choisi après une ou plusieurs législatures, de mettre un terme à leur engagement politique ou pour le moins de quitter ce Conseil. La Municipalité leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs activités et qu'ils conservent ce goût de l'apprentissage. Pour ceux qui rempilent pour 5 ans, elle se réjouit de les retrouver dès septembre, premier Conseil communal de la prochaine législature.

La Municipalité n'échappe pas à la redistribution des cartes, certes modeste, mais quand même. Ce sont deux «poids lourds» qui vont quitter notre Exécutif; Daniel Collaud, après 14 ans et demi et Olivier Fargeon, après 10 ans, ont beaucoup compté dans ce Collège municipal, une page se tourne. Il souhaite au nom de ses collègues leur dire quelques mots et rappeler à toutes et tous leur contribution pour le bien de notre commune et de notre population.

M. Daniel Collaud a élu domicile à Gland en 1983. En 1990, il entre au Conseil communal qu'il préside en 1998. Il est élu municipal en automne 2001 et entre en fonction le 1^{er} janvier 2002 et prend la tête du dicastère regroupant les finances, le social, les domaines, les cultes, la santé, les personnes âgées, la SEIC, le sport et la promotion économique. En 2011, lors du passage de 5 à 7 municipaux, il cède la partie cultes et le social à Isabelle Monney. A relever qu'il a été élu à 3 reprises au 1^{er} tour par les

citoyens de Gland. Il est engagé dans la Paroisse de l'Eglise catholique et auprès du FC Gland. Professionnellement par son emploi dans une banque, il est présent sur de nombreux fronts et ses compétences ont été souvent mises à contribution. Sa jovialité lui a permis de lier de nombreux contacts. Gestion des domaines, où la maîtrise du foncier a toujours été un élément important à ses yeux et après de nombreuses négociations, la ville a réalisé d'importants achats: parcelles de Montoly, du Bochet, Swissquote, chemin de la Chavanne sur laquelle la ville a construit via une coopérative un immeuble à loyer modéré et une crèche garderie, de la Gare pour le développement de Gare Sud, des Pommiers pour l'extension du Centre sportif, du chenil pour la création d'un lieu de détente, chemin des Toblerones, hors et dans le Golf impérial, ainsi que ceux effectués pour regrouper de nombreuses parcelles de forêt.

Promotion économique: il a été à l'écoute des entreprises de notre commune et a mis en place des conditions-cadres permettant de développer ou de garder de nombreuses sociétés sur le territoire et de fortement augmenter le nombre de postes de travail.

Personnes âgées: rappel des étapes concernant les Etablissements médico-sociaux de Gland et environ et le nouveau projet de construction d'un EMS sur la parcelle communale près de l'UICN. Mise en place et l'accompagnement de VIVAG suite à une motion.

Sport: M. Collaud a toujours défendu une vision multisport, liée au bien-être et à la santé avec une bonne répartition entre les sports dit de "compétition" et le sport pour tous. Il a assisté à 15 cérémonies du mérite sportif, a vu le déroulement de championnats d'Europe et de Suisse, 2 cérémonies de remises des mérites sportifs du canton de Vaud, des titres de champions vaudois par équipes, concours et galas de gymnastique, etc. Il y a eu la création de la piste finlandaise suite à une motion, les nouveaux parcours pour le nordic walking, la mise à disposition du terrain pour le Tir à l'arc et la rencontre avec les Indiens d'Amazonie. L'amélioration de l'ensemble des infrastructures sportives et du Centre sportif. Sa prochaine étape sportive: son 10^e marathon de New-York, le 6 novembre 2016.

M. Collaud représente la commune au sein de comités, de commissions, de conseils d'administration: délégué à l'ARAS - Fondation de la Côte durant 10 ans; président de la SEIC avec la mise en place de la fibre optique, l'achat d'un nouveau bâtiment, la création de chauffage à distance, le soutien à un projet de géothermie de moyenne profondeur; membre de la Commission régionale du sport et de la promotion économique du Conseil régional; représentant au Conseil régional et membre du groupe financier pour la création d'un nouveau modèle de financement intercommunal DISREN; représentant à l'association de soutien de l'hôpital de Nyon - Rolle et président du Conseil d'administration du GHOL SA.

Finances communales: les objectifs de Daniel ont toujours été: transparence, rigueur, engagement, défense des intérêts des Glandois, professionnalisme, connaissances techniques, conviction dans le cadre des mesures à prendre et anticipation. Il a préparé et défendu fermement à l'interne 15 budgets avec chaque fois des e-mails, des objectifs à imposer, à partager et pour les autres municipaux, c'était souvent *aïe*, encore un e-mail *de Daniel*. Au final, le travail d'équipe était privilégié. S'il court, il a fait courir autant l'Administration communale que ses collègues. Le travail d'équipe consiste aussi à assumer nos choix et à permettre aux projets prioritaires d'évoluer dans le bon sens.

Lorsqu'il souhaitait obtenir quelque précision sur un projet, il annonçait 3 questions, le nombre étant toujours indicatif: 1) quel est l'objectif qui sous-tend cette décision? 2) quelle marge de manœuvre? Mais très rarement 3. L'enquêteur Colombo n'était jamais très loin et toujours aussi perspicace.

M. Olivier Fargeon est arrivé à Gland le 1^{er} décembre 1977. En 1998, il entre au Conseil communal qu'il présida en 2004; en 2006, il est élu municipal et dès le 1^{er} juillet reprend de son prédécesseur le dicastère regroupant les équipements, les Espaces verts, la gestion des déchets, jusqu'au terme de son mandat politique. Ce dicastère emploie in fine une trentaine de collaboratrices et collaborateurs, le SIE est le service le plus doté de la ville.

M. Fargeon nous a rapidement mis au parfum, c'est une référence un peu facile, mais qu'il doit connaître et qu'il appréciera. Dernièrement, nous avons découvert qu'un certain Jean-Louis Fargeon avait l'avantage d'être le parfumeur attitré de la reine Marie-Antoinette. C'est sans doute cette présumée ascendance qui l'a doté de capacités olfactives particulières et d'un raffinement affirmé dans les plaisirs de la table, qualités qui ont fait la joie de la Municipalité lors de ces dix dernières

années. Cependant et très curieusement, ses choix l'ont dirigé dans un domaine dans lequel le goût n'a aucune place, sinon celle du dégoût: le domaine des déchets.

Dans le secteur routier, ses réalisations ont été les suivantes: plusieurs giratoires; l'élargissement des routes de Begnins et de Luins; le remplacement du pont sur l'autoroute, avec une "descente" mémorable à Berne; le lancement de l'étude sur les aménagements routiers et souterrains du Vieux-Bourg; quelques aménagements piétonniers avec comme serpent d'eau douce, le sentier le long des rives du lac qui l'a occupé tout au long de son mandat et pour lequel il a tout fait pour sa réalisation et à ce jour, les déterminations du TF ne sont pas encore connues; la participation au PPA Communal – Borgeaud.

Concernant les réseaux souterrains: des fuites d'eau de jour comme de nuit, engendrant des travaux d'urgence ou des préavis d'importance permettant le remplacement des installations souterraines et garantissant une eau de qualité à la population et angoisse pour le Municipal des finances que cette multiplication de fuites dans les liquidités communales; la réalisation des réservoirs de la Grésolère; le remplacement des compteurs d'eau avec lecture à distance sur l'ensemble de la commune; l'assainissement du réseau d'eaux usées sur plusieurs tronçons; la reprise du projet de recherche au Bois-de-Chênes qui permettra d'améliorer la qualité d'approvisionnement en eau de la ville.

Gestion des déchets: mise en place du concept pollueur-payeur par l'introduction de la taxe au sac.

Espaces verts et Voirie: aménagements floraux sur les ronds-points et pots rouges y compris la mise en place de potagers en ville.

Travaux pensés par d'autres municipaux et dont la réalisation a été confiée au collaborateur du SIE comme le terrain de foot synthétique, la patinoire, le Skate park.

Pour de nombreuses tâches d'intérêt public, Gland s'est alliée avec ses voisines pour concrétiser des projets ou mettre à disposition de ses habitants des services. M. Fargeon la représente au sein de comités, de commissions, de conseils d'administration: entente communale de recherche d'eau potable au Bois-de-Chênes; RAT; SEIC; SAPAN; APEC; SADEC qu'il a présidée et dont les faits marquants ont été: la refonte de la structure administrative; la modification des statuts et l'augmentation du capital action nous permettant d'entrer dans l'actionnariat de TRIDEL SA; la mise en place avec les périmètres voisins de la taxe au sac harmonisée; la création d'une station de transfert Rail-Route à Gland permettant d'acheminer les déchets par train à TRIDEL.

Olivier est un personnage attachant. Avec un sourire d'un mètre de large, il vous explique que la décision qu'il envisage vous faire prendre est un oui ou un non, mais en aucun cas un oui-mais. Il n'y a qu'une direction, la bonne, et tant pis ou tant mieux si sa psychorigidité proverbiale assure au minimum une décision.

C'est vrai: décider est notre fonction principale et le doute est le virus le plus problématique dans un tel collège.

M. Dominique Gaiani, secrétaire municipal, a été engagé en 1980 à Gland qui comptait 4'300 habitants; avant, il était secrétaire municipal à Faoug, 500 habitants. Avait-il alors rêvé diriger une équipe dans une ville de 13'000 habitants? Sans doute pas, mais sa modestie et sa discrétion légendaire nous interdit de le savoir. Gland a vécu un développement important entre 1970 et aujourd'hui avec un taux de progression annuel de la démographie atteignant parfois 13 à 14% annuel et ce jusqu'en 1995, puis qui s'est abaissé entre 2 et 4%, ce qui est plus conforme à ce qui se passe sur l'arc lémanique. Dominique a vécu du dedans toute cette évolution, avec son cortège de demandes:

besoins nouveaux d'une population nouvelle évoluant constamment, non seulement en nombre, mais aussi de manière typologique; construction régulière de nouvelles écoles et dès les années 90 de crèches et de l'UAPE; terrains de sport, etc. Besoins de l'Administration, engagements de nouveaux collaborateurs; compétences nouvelles. Soucis des Municipalités successives qui doivent tenir l'équilibre financier de la commune.

Il occupe une place pivot entre la Municipalité et l'Administration et a servi 9 Municipalités, 5 syndicats: MM. Camille Rey, Jean-Claude Christen, Pierre Kister, Yves Reymond, Gérald Cretegnny.

Il a acquis tout au long de ces 36 années une connaissance qui fait de lui une véritable banque de données ambulante que la Municipalité interroge régulièrement. Ses compétences et sa disponibilité l'ont amené à se rendre utile auprès de plusieurs entités régionales: secrétaire de l'APEC, du Conseil d'administration de la SEIC, de la commission de construction de l'EMS.

M. Gaiani va prendre une retraite largement méritée et nous lui souhaitons plein de bonheur dans cette nouvelle aventure. Il bénéficiera d'un peu plus de temps pour son épouse, ses enfants et ses nombreux petits-enfants. Il prendra congé de la commune le 31 août prochain, 15 jours avant le prochain Conseil communal. Il a passé ces 5 dernières années en filigrane derrière ce Conseil et c'est bien ce dernier qui doit pouvoir le remercier.

Ces trois personnes sont longuement applaudies par l'Assemblée et reçoivent chacune un présent.

- **M. Fargeon:** remercie chacun, ses collègues et M. le Syndic pour les propos tenus à son égard, il relève toute la chance qu'il a eue de partager toutes ces années. Le voici donc arrivé au terme de son mandat de municipal et c'est avec une certaine émotion qu'il quitte cette fonction. Il a vécu ces 10 ans avec passion et a eu la chance de pouvoir concilier vie familiale, activités professionnelles et politiques. Cela n'a été possible qu'avec le soutien incondicional de son épouse et de ses deux filles, qu'il remercie pour leur patience et espère que d'ici quelques semaines, elles ne regretteront pas ses absences répétées. Tous sont remerciés pour leur engagement, pour avoir su défendre le plus souvent le bien commun, en oubliant de temps en temps les clivages politiques et il espère, pour ses collègues et la collectivité que cela continuera dans le futur. Fort de vos différences et oppositions de base, faites que puisse émerger un modèle décisionnel démocratique, prospère, tolérant et respectueux de la diversité, afin, qu'au final vous fassiez respecter vos engagements envers nos concitoyens, ils le méritent bien. Il loue la qualité de l'Administration avec des collaborateurs dévoués à la qualité de vie de nos citoyens, même si, des fois, ils ne peuvent répondre à toutes les attentes. Merci et à bientôt dans d'autres lieux.
- **M. Collaud:** oui, c'est une longue étape qui se termine et en premier, il tient à remercier son épouse sans qui il n'aurait jamais pu faire tout ce qu'il a fait, car il faut avoir l'esprit libre pour pouvoir remplir les diverses fonctions de municipal et ne pas avoir à trop se soucier des tâches familiales; les absences ne sont pas toujours faciles à gérer pour tous, particulièrement pour ses enfants, qu'il remercie également. Merci aussi à ses collègues et à leurs prédécesseurs, MM. Baumgartner, Gisiger, Reymond et Mme Golaz. Il a toujours apprécié que, lorsque l'on pousse la porte, la couleur politique est oubliée et que chacun est prêt à défendre uniquement les intérêts des Glandois, de regarder dans ce que l'on croit, ce qui n'est pas toujours facile, mais il l'a fait avec passion. Merci à la Commission des finances qui avait des fois le mauvais rôle en essayant de rappeler certaines choses, pour sa collaboration et la bonne entente et les bons moments partagés en discutant de l'avenir. Merci à toutes les personnes qui se sont succédées pendant ces 3 législatures, qui avez votre vision, votre façon de voir et de défendre les choses, restez avec cette même envie de vous engager pour la chose public, de croire en ce que vous faites même si quelques fois on perd, allez de l'avant, car regarder en arrière ne fait avancer personne. Merci au Bureau et à l'Administration qui a fait un travail remarquable, à M. Gaiani et la Bourse. Le président l'appelait *Picsou* et ce soir, il a la chance de perdre ce surnom parce que c'est M. Gilles Davoine qui va le reprendre; aussi, il lui remet un livre: *"Picsou et le Chevalier noir"*. Que voit-on sur la page de garde? *Picsou* qui doit garder des finances saines; le Chevalier noir, qui est-ce? Eh bien, c'est le Canton, les Associations intercommunales, ses collègues de la Municipalité, le Conseil communal. Le travail de M. Davoine sera de ne pas laisser la porte s'ouvrir. M. Collaud lit sa dédicace: *«Cher Gilles, c'est lors de ce Conseil communal du 23 juin 2016 que je te transmets le surnom de Picsou. Tu vas découvrir une tâche exigeante, parfois ingrate, mais riche en découvertes et très passionnante. Je te souhaite, cher ami, cher Picsou, beaucoup de plaisir et bon vent pour l'avenir. Daniel Collaud.»*
- Le président félicite et remercie Mme Marika Thévenaz pour ses 22 ans de Conseil communal, soit du 10 mars 1994 à ce 23 juin 2016. Sous les applaudissements, il lui remet l'assiette commémorative. Il remercie et félicite pour son assiduité, M. Jacques Tacheron qui a participé depuis le 1^{er} janvier 2002 jusqu'à ce soir, à 107 Conseils sur 107; cela a le mérite d'être relevé lorsque l'on a une telle disponibilité. Quant à M. Georges Grandjean, il a la possibilité d'améliorer son score, puisque depuis le 1^{er} janvier 1998, il a été présent à 130 séances sur 131. Tous les deux sont applaudis.
Grand merci à M. Pierre Brügger qui part à la retraite. Il a été élu huissier du Conseil communal lors de la séance du 11 décembre 1997 et a officié à ce poste durant 19 ans. Disponible, discret, souriant, il travaille dans l'ombre et ne fait jamais défaut. Il est de ceux sur qui l'on peut compter et lors de

chaque représentation, il est présent, faisant passer son travail avant ses intérêts personnels. Au nom du Conseil communal, le président lui remet un cadeau sous les applaudissements.

Il est un président heureux et comblé pour avoir reçu un Bureau qui fonctionne avec un pilotage automatique; il n'a eu qu'à s'installer dans sa fonction et à se laisser porter. Ce luxe, il le doit à la secrétaire du Conseil communal, Mme Mireille Tacheron. D'une précision redoutable, le souci du travail bien fait et du détail, cela lui a été d'une grande utilité et a largement contribué à ce que son année de présidence se passe sans accros. Merci et au nom du Conseil communal, le président sous des applaudissements nourris remet un cadeau et des fleurs à la secrétaire démissionnaire.

• Mme Tacheron: «ce soir exceptionnellement, je m'exprime devant vous parce que j'ai demandé à le faire. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un secrétaire se doit d'écouter et surtout qu'il n'intervient dans aucune situation, à moins que son avis soit expressément requis; c'est ce que l'on appelle le devoir de réserve. Me voici donc arrivée au terme de mon mandat. Cette décision, souvenez-vous en, vous a été communiquée l'an passé; il y a un temps pour chaque chose et il faut faire chaque chose à temps. La vie politique m'a toujours fortement intéressée. Conseillère communale à Nyon pendant presque 2 législatures avant d'arriver en septembre 1997 à Gland; malheureusement, c'est une année électorale et à cause du délai de résidence, je n'ai pu me présenter aux élections communales d'octobre. En novembre 1998 toujours intéressée et motivée, suite à une petite annonce parue dans le "Gland Cité", je faisais acte de candidature pour le poste de secrétaire du Conseil communal auprès de la présidente d'alors, Mme Sylvie Bosse. Après un vote serré, M. Rémy Buffat l'emportait de quelques voix. Ce ne fut que partie remise, puisqu'après avoir assuré la fonction de secrétaire suppléante jusqu'en décembre 2007, le Conseil me nommait alors secrétaire et je reprenais la dite-fonction des mains de M. Buffat dès le 1er janvier 2008 et ce jusqu'à cette fin juin 2016.

J'ai œuvré sous les présidences de Mmes et MM: Daniel Richard, Christine Girod-Baumgartner, Sara Petraglio, Patrick Vallat, Jean-Marc Jaquier, Michael Rohrer, Moritz de Hadeln, Maurizio Di Felice et Daniel Calabrese.

2 de ces présidents sont devenus municipaux: Christine Girod en 2011, Michael Rohrer en 2013 et 1 a été élu député en 2011, Patrick Vallat.

Toutes ces années comme titulaire ont été riches en événements. Sur 68 Conseils, 3 ont été supprimés; 1 a été très court et 3, très longs. En 2010, sueurs froides car l'enregistreur refuse tout service; les Conseillers ont alors été fort compréhensifs et sympa lors de leurs interventions, encore merci. Durant cette législature, 38 Conseillers sur 75 ont démissionné et ont été remplacés.

Hormis les votations fédérales, cantonales, ainsi que les élections communales, fédérales et cantonales agendées, il y eut aussi des scrutins communaux en 2012, 2013 et 2015: 3 référendum et une initiative. Tout au long de ces années, j'ai eu le plaisir de vous côtoyer, de vous renseigner, de vous aiguiller, de vous écouter, de vous apprécier, de vous servir, mais en ce jour, je m'arrête sans regret. Ce travail, je l'ai beaucoup aimé et je souhaite qu'il en soit de même pour Karine Teixeira Ferreira, ma remplaçante. Je vous remercie très chaleureusement pour la confiance que vous avez bien voulu m'accorder.

Je souhaite à chacun une bonne continuation dans la suite de son mandat. Gardez à l'esprit le bien-être de la population glandoise; soyez à la recherche de solutions constructives dans le respect de l'autre; ayez toujours en tête de vos préoccupations le bien commun, car c'est ce dernier qui profite à tous.

Une page se tourne, mais d'autres vont s'écrire, voici donc ma pensée pour ce soir:

Entre ce que je pense, ce que je veux dire, ce que je crois dire et ce que je dis;

Ce que vous voulez entendre, ce que vous entendez;

Ce que vous croyez comprendre, ce que vous voulez comprendre et ce que vous comprenez;

Il y a au moins ...9... possibilités de ne pas s'entendre.

Et pour terminer, un clin d'œil tout particulier à celui qui m'a laissé m'investir pleinement dans cette tâche, m'a attendu bien quelques soirées, m'a servi de chauffeur un nombre incalculable de fois ou m'a soutenu lorsqu'il y avait un petit coup de fatigue. Du fond du cœur, grand merci à toi, Jacques.»

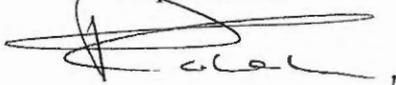
• M. Calabrese: arrivant au terme de son année, M. le Président s'adresse à l'Assemblée:
«Avant de tirer le rideau, j'ai encore 2 missions à effectuer, la passation des pouvoirs, le 4 juillet ainsi que le traditionnel souper des anciens présidents, le 6 juillet.

Le programme a été chargé : élections, votations, recherches d'une nouvelle secrétaire, recherches d'un nouvel huissier suppléant, représentations diverses que ce soit avec nos jeunes fêtant leur 20^e année, les énergiques séniors de VIVAG, la Société de développement, sans oublier les repas avec les Fribourgeois du canton de Vaud et ceux de soutien à la nouvelle église catholique ou du FC Gland. Que des rencontres enrichissantes. J'ai pris grand plaisir à exercer cette fonction noble et gratifiante. L'exercice a été particulièrement difficile en cette année électorale, le président se devant de prendre un certain recul et éviter les prises de positions partisans, tout en devant défendre les idées auxquelles il croit. J'ai pris un plaisir particulier à rédiger les différents discours me permettant de mettre en avant un certain nombre de problématiques relatives à la démocratie. Très bien épaulé par le Bureau que je remercie vivement, le déroulement des Conseils se sont plutôt bien passés. Merci à vous Conseillers, pour votre engagement et participation dans le respect des uns et des autres. C'est donc avec plaisir, que je cède la place pour la prochaine année à notre nouveau président, M. Christian Gander, à qui je souhaite une superbe année de présidence.»

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, le président donne rendez-vous au 15 septembre à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir. Il est 22h43.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:



Daniel Calabrese



La secrétaire:



Mireille Tacheron

Annexe:

Interpellation de M. Mawjee.

Interpellation

L'eau : est-ce que les besoins physiologiques et sanitaires sont garantis ?

Dans le cadre des besoins physiologiques primaires des citoyens, l'accès à l'eau potable et à l'évacuation des eaux usées font partis des responsabilités de la commune.

Chaque citoyen y contribue par le paiement d'une taxe de raccordement fixe ainsi que d'une part variable basée sur sa consommation. Ces taxes doivent couvrir aussi bien l'approvisionnement de l'eau potable que l'évacuation des eaux que ce soit les eaux usées ou claires – comme ceci est d'ailleurs indiqué sur notre facture d'eau. Lors de chaque nouvelle construction ou modification importante, une taxe supplémentaire est due par le propriétaire pour le financement de la partie communale des infrastructures.

Les infrastructures vieillissent, les quartiers évoluent, de nouvelles constructions sont créées nécessitant une planification, une adaptation, la gestion, et l'entretien continu de ces infrastructures. Les nouvelles réglementations relatives aux micropolluants vont nécessiter prochainement de lourds investissements de notre région avec la construction d'un nouveau centre d'épuration.

Mais à quoi cela sert de chasser les micropolluants si certaines maisons du centre de Gland sont continuellement inondées que ce soit par refoulement de l'eau de pluie depuis les canalisations communales, du ruissellement des chemins communaux dans les propriétés ou même par refoulement dans les sous-sols des maisons des eaux usées avec toutes les saletés qui vont avec ainsi que la contamination sanitaire des locaux ?

A part les désagréments, se posent la question de la responsabilité et le financement de la réparation des dégâts. Ceci ne semble pas être le cas de l'assurance ménage car la responsabilité d'un tiers est engagée. Et lorsque le propriétaire se tourne vers l'ECA pour cause de dégâts naturels, là encore l'assurance décline vu que la responsabilité est clairement reportée vers la commune qui a la responsabilité de l'évacuation des eaux.

Alors, j'aimerais savoir

- a) Quelle est la situation de l'infrastructure de l'évacuation des eaux claires et des eaux usées au centre du village? Est-ce que les installations sont conformes et correctement dimensionnés au développement des différents nouveaux et sans oublier les anciens quartiers ?
- b) Le plan d'investissement communal mentionne depuis quelques temps la nécessité de la rénovation des infrastructures dans le centre du village (Grand-Rue). Quelles sont les intentions de la municipalité à ce sujet ? Est-ce que d'autres installations nécessitent une adaptation ou un entretien prochainement ?
- c) Quelle est la situation, en particulier au chemin des Magnenets et ses environs ? Est-ce que la commune a pris des dispositions pour assurer une situation sanitaire saine pour les citoyens habitant ce quartier ? L'engagement des pompiers et de la protection civile semble régulier dans cette zone avec mise en place de mur de sable !
- d) A quelle fréquence est réalisée le curage et nettoyage des eaux usées et claires sur les infrastructures de la commune et des zones communautaires de certains quartiers ? Est-ce que la totalité du territoire communal est couvert y compris le quartier oublié dans le passé au sud de Gland ?

Au vu des points énoncés ci-dessus, j'aimerais savoir comment la commune compte prendre en charge sa responsabilité auprès de ses habitants et contribuables au vu des risques qu'elle leur fait encourir par son manque d'attention?

Gland, le 23 juin 2016


Rasul Mawjee